

L'accompagnement social de la caisse RSI Professions Libérales

La caisse RSI Professions Libérales accompagne ses assurés suite à une altération de leur santé (victime d'un accident, confronté à un handicap, une maladie invalidante) pour prévenir la perte d'activité professionnelle et ainsi éviter l'entrée dans une spirale de précarisation.

Cet accompagnement spécifique d'aide au maintien dans l'activité professionnelle des indépendants (MAPI) permet d'avoir des informations sur les droits en assurance maladie, d'obtenir des aides techniques, un aménagement de poste, du domicile, du véhicule et d'aider si besoin à la construction d'un projet professionnel (reconversion).

D'une manière générale, l'action sanitaire et sociale de la caisse des professions libérales intervient en complément de la protection sociale légale (couverture maladie universelle, aide à la complémentaire santé). Elle répond aux besoins et aux situations spécifiques propres, non prévus par la loi. Notamment dans les phases de transition liées à la conjoncture économique et/ou aux aléas de la vie privée (divorce, décès, maladie....), la caisse RSI-PL propose des aides personnalisées :

- Des secours pécuniaires (secours exceptionnel, aides financières pour les personnes confrontées à un problème de santé ou en situation de handicap, soutien aux aidants des malades atteints d'une pathologie grave, soutien aux victimes de catastrophes, d'intempéries et d'attentats) ;
- Une aide au paiement des cotisations obligatoires d'assurance maladie par leur prise en charge ;
- Une aide aux prestations et à l'accès aux soins (aide à la prise en charge de prestations non remboursées par la sécurité sociale mais reconnues médicalement justifiées (y compris le ticket modérateur), aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, aide à l'amélioration et à l'aménagement du cadre de vie).

Chaque demande est étudiée anonymement par la commission d'action sanitaire et sociale du RSI-PL dans un cadre budgétaire spécifique et limité. Ainsi, l'attribution des aides n'est pas systématique, tout en prenant en compte la nature du besoin, la situation familiale, le montant des ressources, l'état de santé et les contraintes médicales, ainsi que la conjoncture économique.

Le professionnel libéral doit adresser le questionnaire MAPI ci-joint aux membres de la cellule, en l'envoyant à l'adresse suivante : mapi@pl.rsi.fr.